

Dossier



PARC DU COLOSSE : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE

Mercredi 30 novembre 2016



Le Département aux côtés des Réunionnais

Parc du Colosse : signature de la convention cadre Département/commune, un projet de développement social, économique et territorial

Page 5



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ

3

Signature de la convention cadre

SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE

SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DÉPARTEMENT/COMMUNE, UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

CONTEXTE

Le Parc du Colosse fait l'objet d'un projet communal de réaménagement et de développement. L'ambition est d'en faire un site de loisirs et de tourisme de référence.

Coût total estimé à 20 millions d'euros.

La commune de Saint-André prévoit notamment la construction d'un bassin de baignade, l'implantation d'un complexe de restauration, couplé à des aires de jeux pour enfants, le réaménagement de la zone de détente et de loisirs par l'amélioration qualitative des espaces et des offres complémentaires d'activités nautiques, une intervention sur les espaces naturels environnants dont certains présentent une

grande richesse (frange littorale, Petit Etang...).

Le projet entre en résonance avec plusieurs priorités portées par le Département à l'échelle de l'île :

- le développement du tourisme à La Réunion grâce à un renforcement de l'offre et à l'amélioration qualitative des équipements touristiques ;
- le rééquilibrage du territoire, notamment en faveur de l'Est ;
- le soutien à l'identité créole sous toutes ses formes, fortement marquées par les pratiques familiales de loisirs dans les parcs et espaces naturels ;
- la reconnaissance et la mise en œuvre du sport comme facteur d'insertion et de cohésion sociale ;

4

**Signature de la
convention cadre**



- le développement des filières, en particulier le bois de goyavier, qui pourrait être valorisé au travers d'aménagements sur ce site ;
- la mise en œuvre de dispositifs d'insertion rendue possible pour certains chantiers de ce projet.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Le partenariat a été formalisé à travers une convention-cadre prévoyant 4 axes d'intervention :

Le financement et l'accompagnement d'un programme de gestion du Petit Etang, site d'intérêt écologique fort et très menacé

La construction de la STEP de Saint-André a été subordonnée à la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide voisine de Petit Etang qui conclut que, actuellement, cette « zone humide est assez intéressante du point de vue floristique (habitats humides rares à l'échelle de La Réunion) et très intéressante du point de vue de la faune vertébrée (alimentation et nidification d'une avifaune aquatique indigène et protégée).

La commune de Saint-André a choisi d'intégrer le Petit Etang dans son projet de développement du Parc du Colosse afin que, restauré, préservé et mis en valeur, cette zone humide aux potentialités remarquables constitue une offre d'activités complémentaire à celle développée au sein du parc.

Ce plan d'eau permettra l'accueil de l'avifaune actuellement présente sur les étangs du parc.

Le site du Petit Etang présente un potentiel très intéressant pour le développement d'activités pédagogiques. La commune souhaite ainsi y développer l'accueil du public à travers notamment un volet « observation/connaissance » et un volet « découverte de la pêche ». Un projet est en cours de montage par une association et devrait être déposé fin 2016 pour un démarrage du chantier d'insertion début 2017.

À l'heure actuelle, le projet est prévu sur 5 ans et devrait permettre l'embauche de 8 contrats aidés.

Le plan de financement est en cours de finalisation.

Des aménagements et équipements en bois de goyavier au sein du parc pour y créer des espaces de détente, des circuits de déambulation, des sites de contemplation

Le Département a impulsé à La Réunion la création et le développement d'une véritable filière autour de la valorisation du bois de goyavier. À partir de ce matériau innovant, la régie départementale réalise entre autres du mobilier urbain, des meubles, des éléments de décoration ou d'aménagements paysagers.

Le Parc du Colosse, de par l'importance de sa fréquentation actuelle et attendue aussi bien par les visiteurs locaux que les touristes extérieurs, représente une opportunité pour le

5

Signature de la convention cadre

SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE

Département de mettre en valeur la filière bois de goyavier avec des réalisations répondant par ailleurs aux objectifs de la commune.

Des équipements répondant aux besoins des usagers (mobiliers urbains, espaces ludiques et de détente, circuits de déambulation...) pourront être réalisés.

Des opérations d'embellissement de la RD47 et de l'Allée Royale donneront une identité aux accès du parc pour marquer son caractère exceptionnel

Le Département souhaite également embellir les abords de la RD47 à proximité du site emblématique et fréquenté du Parc du Colosse. Cette intervention est inscrite dans le projet départemental de création d'un giratoire au carrefour de la



RD47 et de l'Allée Royale, axe communal desservant le site touristique et plus largement dans l'action départementale d'embellissement des routes départementales.

De son côté, la commune de Saint-André souhaite marquer l'arrivée des visiteurs sur un site de loisirs exceptionnel en améliorant la qualité visuelle et fonctionnelle de l'Allée Royale à travers un traitement paysager spécifique.

Un portage unique de projet permettrait une meilleure cohérence des interventions prévues, tels que des aménagements paysagers (fleurissements, éléments de décoration et mobilier urbain - bancs, poubelles, jardinières) qui intègrent la prise en compte des usages actuels amenés à se développer : pratique du jogging, de la marche à pied, du vélo, mais aussi stationnement sauvage le long des deux axes lors de grands événements festifs au Parc du Colosse, contournement des ralentisseurs implantés le long de l'Allée Royale...

Le Département envisage donc de réaliser des embellissements en bois de goyavier au sein du Colosse par la mise en place d'une équipe de 12 à 15 personnes (3 à 4 encadrants qualifiés et 12 emplois aidés) sur une durée de 12 à 24 mois, à partir de mi-décembre 2016.

La cellule embellissement de la Direction des Routes (20^{ème} de contrats aidés prévus) sera également mobilisée sur le projet.

6

**Signature de la
convention cadre**

SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE

PLANNING DÉFINI

- Intervention sur l'allée royale : fin 2016/début 2017
- Intervention sur la RD47 : à partir de 2018 conditionnée au chantier du giratoire

Le cofinancement d'un parc de glisse (skate park)

La commune souhaite intégrer à son projet d'aménagement global du Parc du Colosse des équipements de loisirs dédiés à la jeunesse.

Elle prévoit de favoriser la pratique du beach soccer, du beach volley, ainsi que des sports de glisse tels que skate, rollers, BMX...

Un des axes défini par les élus dans le cadre des priorités de Mandature 2015-2021, est la reconnaissance et la mise en œuvre du sport comme facteur d'insertion et d'épanouissement humain des familles.

La convention de partenariat prévoit ainsi :

- la participation du Département dans le financement du parc de glisse

Implanté au sein du parc du Colosse et conduit sous maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre de la contrepartie



nationale du dispositif FEDER concerné, sur les volets études et travaux.

- concernant la commune

L'organisation et le financement de la gestion et de l'entretien de l'équipement afin de répondre au niveau d'exigence en termes de sécurité et d'excellence.

8

**Signature de la
convention cadre**



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr